

Compte-rendu			
Réunion publique pour l'étude urbaine BEAUCHAMP 2030			
Réunion / Atelier	« BEAUCHAMP 2030 »	Projet	« BEAUCHAMP 2030 » Étude urbaine participative et prospective
Date	Jeuudi 18 octobre 2018 /20h-22h	Lieu	Salle des fêtes de Beauchamp
Intervenants	Mairie de BEAUCHAMP	Mme NORDMANN, Maire de Beauchamp Mme ARNAUD, 2ème adjointe du Maire, déléguée à l'urbanisme, au développement durable et au cadre de vie M. BRASSEUR, délégué à l'environnement et au développement durable	
	CUADD Conseil	M. Hervé SAILLET, en charge du volet concertation	
	LA FABRIQUE URBAINE	Mme GRELIER Armelle, architecte - urbaniste M. TOPALIS Eustache, architecte - urbaniste	
Participants	160 personnes env.		
Document annexe	Présentation disponible sur les sites Internet : www.beauchamp2030.fr et www.ville-beauchamp.fr		
Contenu	Une présentation des réflexions (à mi- étape) a eu lieu dans un premier temps qui s'est ensuite suivie d'un échange avec les habitants.		





INTRODUCTION :

Mme NORDMANN, Maire de BEAUCHAMP prend la parole pour débiter la réunion publique. Elle rappelle les volontés de la mairie quant à l'urbanisation de BEAUCHAMP : la ville doit connaître une urbanisation respectueuse de ses habitants afin de respecter leur bien-être et de favoriser le vivre ensemble. Pour cela, la ville de demain se coconstruit avec les habitants.

Pour l'heure, certaines constructions anarchiques ont été stoppées : un arrêt de programmes de construction de 400 logements dans la zone industrielle a été promulgué récemment. Des négociations avec les promoteurs ont déjà été discutées. Une stratégie foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France est également à actualiser.

Mme ARNAUD, 2ème adjointe du Maire, déléguée à l'urbanisme, au développement durable et au cadre de vie, rappelle les objectifs de Beauchamp 2030. Il s'agit d'un projet de ville qui se situe dans la prospective : l'idée est de parvenir à définir les grandes orientations pour le développement de la ville sur le long terme, de donner une visibilité sur le devenir du territoire. Cette réflexion est coconstruite car c'est un travail participatif avec les habitants et les techniciens ainsi que les élus pour définir ensemble les grandes orientations de la ville à grande échelle (l'échelle du cadastre sera étudiée dans un second temps). Ce projet de ville aura pour objectif, entre autres, de relancer l'attractivité économique et résidentielle du territoire tout en respectant des contraintes réglementaires (comme le respect du Schéma Directeur d'Île-de-France). Toutefois, malgré ces contraintes réglementaires, un effort tout particulier est porté pour conserver l'ADN du territoire de BEAUCHAMP.

Le calendrier de l'étude urbaine s'étend de mai 2018 à décembre 2018 et se décompose en trois grands moments :

Temps 1 : diagnostic

Temps 2 : stratégie de développement prospectif

Temps 3 : projets d'aménagements et de développement

1. AVANCÉE DE L'ÉTUDE ET PRÉSENTATION DES PREMIÈRES PISTES DE RÉFLEXION

L'équipe chargée de l'étude urbaine présente les premières propositions qui émergent de leur analyse ainsi que du travail mené avec habitants lors des ateliers participatifs. Tout ce qui est proposé aujourd'hui n'est pas définitif, ce sont des ébauches et des propositions.

Tout d'abord, un bref historique de la commune est rappelé : BEAUCHAMP est, à la base, une commune bâtie sur une forêt. Ainsi, les premiers lotissements reprennent l'ossature des bois et sont construits le long des anciennes allées de la forêt. L'ADN de BEAUCHAMP repose dans ces liens entre ville et nature, forêt et lotissements (dont 3 sont historiques : lotissements La Folie, FOUINAT et des Bleuets).

M. TOPALIS, architecte urbaniste à la FABRIQUE URBAINE, précise l'une des contraintes du Schéma Directeur d'Île-de-France : d'ici à 2030, BEAUCHAMP doit pouvoir faire face à une augmentation de +15% de la densité moyenne des habitats et de la densité humaine. Sachant que, le PLU et le PADD de la commune doivent être compatibles avec les directives régionales et suivre ainsi les préceptes écrits dans le schéma directeur. Il présente ensuite par thème les ébauches de propositions des grands axes à suivre pour le PLU (prescrit le 28 juin 2018) et PADD, issues des réunions de concertation avec les habitants.



a) Axe 1 - PAYSAGE pour renouer avec la ville nature des origines.

L'objectif, pour la ville de BEAUCHAMP, serait de favoriser les interfaces et les liens entre la ville et la nature. Pour cela, un réaménagement du parc BARRACHIN peut être envisagé pour qu'il puisse être davantage exploité et utilisé par les beauchampois et beauchampaises. De même, la place SCHNEE pourrait devenir un espace piéton avec un « **espace de jeux** » pour les enfants permettant de créer une interface entre les deux écoles PASTEUR et Paul BERT. Le square JAURES quant à lui pourrait devenir un « **square pour tous** », pour les adultes et les ados. Il serait en périphérie planté et aménagé à l'intérieur. Autour du square JAURES, la circulation serait « domestiquée », maîtrisée pour laisser plus de places aux piétons. Enfin, il est envisagé de « **fusionner la place FOUINAT et le parc/parvis de la MAIRIE** » pour créer ainsi un espace d'une plus grande dimension et permettre la possibilité d'y aménager différents usages. L'idée d'aménager un espace pour organiser des événements est évoquée, ainsi qu'un espace dédié à la lecture et à la détente, avec un point d'eau, une zone ombragée. Des activités pour les familles (un espace pour jouer à la pétanque par exemple) et des jeux pour les tout petits peuvent aussi être des possibilités d'aménagement.

b) Axe 2 : MOBILITE pour une diversité des modes de transports

Un des enjeux de la mobilité concerne la circulation des voitures. Il s'agit de parvenir à apaiser la circulation afin de la faciliter et de la fluidifier.

Actuellement à BEAUCHAMP, toutes les chaussées sont aménagées de la même façon : les chaussées mesurent 6 mètres de largeurs et les trottoirs, placés de part et d'autre de la chaussée, mesurent chacun 2 mètres de large.

Auquel s'ajoutent le stationnement et la circulation en double sens, si bien que la circulation des véhicules y est souvent difficile. Un sujet important pour BEAUCHAMP est donc d'arriver à hiérarchiser les voiries. D'autant plus si un des enjeux est de développer les mobilités douces. Il va falloir faire des choix pour permettre le développement des pistes cyclables. Une possibilité envisagée et à tester est celle de la circulation en sens unique sur certaines rues avec des pistes cyclables. Un premier système en bouclage a été pensé par la FABRIQUE URBAINE entre la chaussée Jules CESAR, le centre-ville, l'avenue PASTEUR, le collège et la gare. Ces systèmes de bouclage permettent d'éviter, comme l'explique M. TOPALIS, de subir des contraintes trop importantes sur la chaussée : cela permet d'adapter l'existant (car les règles d'urbanisme obligent à maintenir un gabarit de 6 mètres pour les chaussées). D'autres systèmes de bouclage sont possibles et celles présentées aujourd'hui n'est qu'une première ébauche à tester/discuter...

Un autre enjeu concerne donc les mobilités douces et l'aménagement d'un plan cyclable à grande échelle. L'objectif serait de pouvoir relier les principaux équipements de la ville à vélo et ce, de façon sécurisée.

Enfin, concernant le stationnement, l'idée serait de favoriser la rotation des voitures garées sur les parkings du centre-ville afin de fluidifier les places de stationnement qui peuvent bénéficier aux clients des commerces, tout en évitant les voitures "ventouses" restant à proximité de la Gare SNCF.

La proposition des habitants est de définir une nouvelle zone de stationnement limitée à 4h maximum, en se donnant les moyens de la faire respecter. La zone Bleue actuelle du centre-ville, autorisant un stationnement de 1h30 maximum, serait conservée.



c) Axe 3 : PÔLES DE VIE pour renforcer les espaces de partage

L'enjeu majeur concerne la revalorisation et la redynamisation du centre-ville. En effet, le centre-ville de BEAUCHAMP n'est pas très attirant. Il s'agirait de redonner de l'espace au centre-ville en développant plus de terrasses par exemple. Redéployer un nouvel espace piéton au cœur du centre-ville fait également partie des ébauches de proposition. Ce nouvel espace donnerait plus de place aux piétons sans pour autant stopper la circulation de la chaussée Jules CESAR. L'objectif de ce nouvel espace, de cette place du village, est aussi qu'elle permette de créer du lien entre le centre-ville, le pôle gare et les groupes scolaires situés à proximité.

Pour ce qui est du pôle économique de la zone industrielle, il est nécessaire de créer du lien avec le centre-ville, par exemple en amenant des services qui manquent actuellement dans le centre-ville.

Enfin, pour faire rayonner la gare, il est important d'implanter une vitrine économique à proximité directe de celle-ci.

d) Axe 4 : FORMES URBAINES garantir une attractivité durable de la ville

Le thème des formes urbaines traite de la question de la densification (le rapport à la rue, les limites séparatives, hauteur maximale de construction, etc.) et de la dynamisation des territoires (offres de services, commerces et mobilité). Cependant, ce thème sera l'objet du prochain atelier qui aura lieu le samedi 10 novembre. Ce sujet n'a pas pu être traité en profondeur comme les autres, faute de temps.

2. ÉCHANGES AVEC LES HABITANTS

Un habitant : Jusqu'à quand la démarche de concertation va-t-elle se poursuivre ?

Mme NORDMANN, Maire de BEAUCHAMP : Jusqu'à la fin du projet de révision du PLU.

Une habitante : Il est demandé une augmentation de +15% de croissance par la région Île-de-France pour la période de 2013 à 2030. Où en est-on de cet objectif aujourd'hui ?

Mme ARNAUD, 2ème adjointe du Maire, déléguée à l'urbanisme, au développement durable et au cadre de vie : Il n'y a pas encore de chiffres car les études sont en cours.

M. TOPALIS, La Fabrique Urbaine : Le Schéma Directeur d'Île-de-France qui indique cette augmentation de 15% ne pointe pas seulement du doigt le nombre de logements mais aussi le nombre d'humains. Or il existe une perte d'activité dans la zone industrielle depuis 2013.

Mme NORDMANN, Maire de BEAUCHAMP : Il faut atteindre un équilibre entre le nombre d'emplois et le nombre de logements. Il faut créer 900 emplois de plus qu'en 2013 sur la zone industrielle pour atteindre les objectifs fixés pour 2030. Et proportionnellement, plus on crée d'emploi, plus on crée de logements. Il existe un équilibre emploi/habitat. Bien sûr, cette redynamisation se fera dans le respect du pavillonnaire de la ville. Il s'agira de requalifier la zone industrielle, de la conserver et de la dynamiser. Dans tous les cas, il faut attendre la fin des études pour connaître les prévisions et le chiffrage. Car qui dit plus de logements dits plus d'équipements ayant une capacité d'accueil plus grande. Par ailleurs, une nouvelle population amène à la demande de nouveaux services également.



Un habitant : Les premières pistes de propositions, notamment concernant la mobilité, me paraissent anxiogène. Beauchamp ça n'est pas Paris, on ne peut pas supprimer les véhicules. Trop de places semblent être accordées aux vélos alors que tout le monde a une voiture ici. Un contournement important de la ville en voiture semble être envisagé avec ce qui est proposé alors que tout le monde ici se sert quotidiennement de sa voiture ?

M. BRASSEUR, délégué à l'environnement et au développement durable : Je comprends votre inquiétude, sachez que l'objectif n'est pas de copier la ville de Paris. Rien n'est encore figé, il s'agit d'abord de tester ces propositions. Il faut aussi prendre compte l'avis et les usages de tous les Beauchampois, notamment des enfants et des ados qui se rendent à l'école et au collège en vélo. Il faut qu'ils puissent circuler en toute sécurité par exemple. Par ailleurs, il ne s'agit pas de supprimer toutes les places de stationnement.

M. SAILLET, CUADD Conseil : Le principe qui vous a été présenté est un peu le cas extrême si on peut dire, cela ne sera pas généralisé à l'ensemble de la commune. Il y aura d'abord des marquages au sol pour tester. C'est une démarche progressive pour tester un nouveau mode de déplacement.

Un habitant : Qu'en est-il de la protection des arbres de Beauchamp sur le court terme, par exemple pour l'année qui est en cours et celle avenir, et ce dès à présent 2019 ?

M. TOPALIS, La Fabrique Urbaine : La canopée est l'identité même de la ville et doit être préservée. Lors d'ateliers nous avons parlé de reconstitution de « rue parcs » car aujourd'hui l'ensemble du végétal est porté par le privé et non par l'espace public. La protection des arbres remarquables a aussi été discutée lors des ateliers. En installant, par exemple, un périmètre de protection autour de l'arbre. Cependant, à l'heure actuelle, il n'y a pas de relevé suffisamment détaillé des arbres remarquables à ce jour.

Mme NORDMANN, Maire de BEAUCHAMP : La protection des arbres, sur le très court terme, ne fait pas partie, à proprement parler, de la commande. Mais bien entendu la mairie souhaite replanter des arbres, ouvrir les espaces boisés pour que les habitants puissent en profiter, ouvrir les espaces de la Mairie, etc.

Une habitante : J'ai assisté à des constructions sauvages avec abattage d'arbres centenaires sans que des sanctions ou des prescriptions ne soient appliquées et je trouve cela honteux. Quant à la réouverture du Parc BARRACHIN, je n'y suis pas favorable. L'usine chimique 3M située en bordure n'a cessé de le polluer depuis des années.

M. BRASSEUR, délégué à l'environnement et au développement durable : le bois est un espace de protection en cas d'incendie et d'explosion au sein de l'usine 3M. Le bois n'est pas là pour empêcher la pollution de passer et se diffuser. C'est un espace de protection en cas d'accident.

Une habitante : Concernant l'axe n°4 Formes Urbaines, diviser Beauchamp en trois territoires me paraît intéressant. Existe-t-il un document à partager à ce sujet ?

M. TOPALIS, La Fabrique Urbaine : C'est l'objectif de l'atelier du 10 novembre, les zones ne sont pas encore définies.

M. SAILLET, CUADD Conseil : Pour l'instant ces zones sont des ébauches, elles seront définies ultérieurement et l'atelier du samedi 10 novembre permettra la définition des zones.



Une habitante : Je m'inquiète de l'aménagement d'une piste cyclable avenue Pasteur concernant les places de stationnements qui sont déjà en sous nombre...

M. SAILLET, CUADD Conseil : Tout ceci est encore à l'étude et fera l'objet de test avant d'aménagement définitif.

Un habitant : Les équipements scolaires sont financés directement par la ville. Or les comptes des collectivités en ce moment sont plutôt faibles. Un plan de financement de Beauchamp 2030 est-il prévu pour éviter le déséquilibre des comptes de la collectivité afin d'éviter de passer par des emprunts ? Beauchamp est limitrophe à d'autres communes, que s'y passe-t-il actuellement pour 2030 ?

Mme NORDMANN, Maire de BEAUCHAMP : Un budget prévisionnel et un plan pluriannuel de financement sont effectués consciencieusement. Les constructions et les dépenses vont se faire au fur et à mesure pour maintenir un équilibre budgétaire. Les investissements se font sur le long terme. Les enjeux sont à l'horizon de 20 ans pour que l'urbanisme se fasse en cohérence.

M. TOPALIS, La Fabrique Urbaine : En périphérie, sur Montigny il se construit effectivement un pôle commercial autour de la gare qui peut être alarmant pour Beauchamp. Sur PIERRELAYE, un projet de forêt est en cours et sur lequel Beauchamp 2030 pourra s'y raccrocher (promenade, GR, pistes cyclables, ...).

Un habitant : Est-ce que certains sujets ne gagneraient pas à être évoqués avec les communes limitrophes de Beauchamp, notamment en ce qui concerne la mobilité ?

Mme NORDMANN, Maire de BEAUCHAMP : Des sujets sont déjà traités collectivement avec la Communauté d'Agglomération comme, par exemple, le plan vélo de développement des pistes cyclables.

Un habitant : Beauchamp me paraît bien pauvre par rapport à TAVERNY qui semble attirer beaucoup plus d'entreprise que notre commune...

M. BRASSEUR, délégué à l'environnement et au développement durable : Une étude de requalification de la zone industrielle de Beauchamp et de Pierrelaye est en cours. Dans ce cadre-là, une étude de services nécessaires est aussi analysée.

Mme NORDMANN, Maire de BEAUCHAMP : Pour information, sur l'ancien site de l'entreprise KDI qui n'était pas propriétaire du terrain, une nouvelle entreprise va s'implanter et créer 100 emplois sur la commune. On est sur le bon chemin.

Un habitant : Dans quelle branche d'économie le pôle économique va s'orienter pour le site KDI ?

Mme NORDMANN, Maire de BEAUCHAMP : La Société Copra qui va s'implanter ressort du même domaine d'activité, à savoir le bâtiment et le transport de matériaux d'échafaudage pour les chantiers.

M. BRASSEUR, délégué à l'environnement et au développement durable : L'implantation de cette entreprise ne signifie pas que toutes les entreprises nouvelles du même domaine s'inscriront dans ce secteur.

Une habitante : Des aménagements de parking vont-ils être prévus ? Notamment pour les sorties d'écoles où il est très compliqué de stationner.

Mme NORDMANN, Maire de BEAUCHAMP : une concertation des parents d'élèves est à prévoir sur ce sujet.

M. SAILLET, CUADD Conseil : Le sujet est bien connu car lors des ateliers, des demandes de dépose minute devant les écoles ont été évoquées.

Un habitant : L'impact sur la circulation dans les différents quartiers concernant les propositions d'aménagement des chaussées a-t-il été étudié ?

Mme NORDMANN, Maire de BEAUCHAMP : Rien n'est encore défini comme aménagement donc l'étude d'analyse d'impact n'est pas encore faite mais sera prévue.

CONCLUSION :

Cette réunion a permis de présenter l'état d'avancement du travail prospectif mené dans le cadre de la démarche Beauchamp 2030. Nous rappelons que celle-ci précède et prépare le travail sur la révision du PLU qui va s'engager dès à présent à l'occasion du prochain Conseil municipal et qui va se poursuivre dans les semaines et mois à venir.

L'objectif était aussi d'informer plus largement l'ensemble de la population, au-delà des participants aux ateliers ou des membres des conseils de quartier. Le nombre et la diversité des personnes présentes indique que l'information a été largement relayée.

L'ensemble des élus remercient les participants qui se sont déplacés pour assister à la réunion et les invitent au prochain atelier le samedi 10 Novembre pour poursuivre le travail participatif.